

*La vieillesse se conjugue à tous les temps:
Nos parents vieillissent,
Nous vieillissons,
Nos enfants vieilliront,
ALORS PENSONS A L'AVENIR...*

Rassemblement le 15 mars 2018
À 10 h Devant le Conseil Départemental
2 rue Jessaint à Châlons en Champagne

L'USD CGT 51 appelle également à soutenir les retraités dans leur action, le même jour, dans le département.



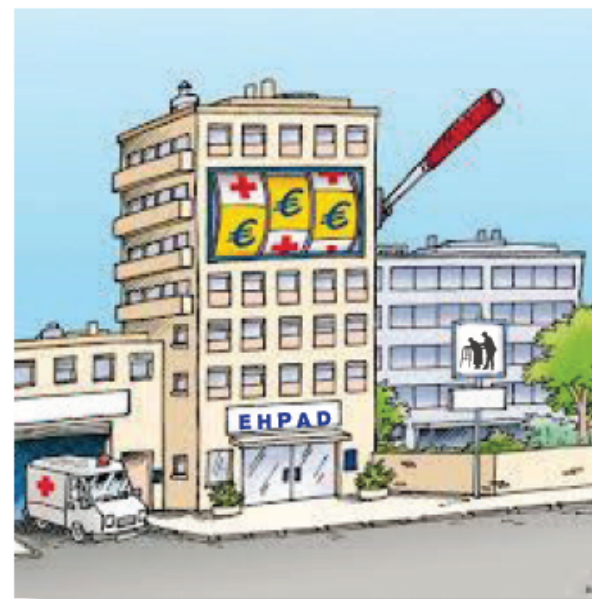
UNE PREMIÈRE BATAILLE A ÉTÉ GAGNÉE, C'EST CELLE D'OUVRIR UN VÉRITABLE DÉBAT PUBLIC SUR LA QUESTION DE L'ACCUEIL DES PERSONNES ÂGÉES. LA SECONDE BATAILLE À GAGNER EST CELLE DU FINANCEMENT (DONT LE PLAFOND DE VERRE COMMENCÉ À SE FISSURER)

N'hésitez pas à nous contacter



EHPAD ET SERVICES D'AIDE À DOMICILE

QUI PAIE ? QUI EMPOCHE ? QUI TRINQUE ?



PROCHAINE MOBILISATION DES EHPAD ET DES SERVICES D'AIDE A DOMICILE

LE 15 MARS 2018

A L'APPEL DE 10 ORGANISATIONS SYNDICALES ET DE L'ADPA

Rassemblement
devant le Conseil Départemental à 10 h 00
2 rue Jessaint à Châlons en Champagne



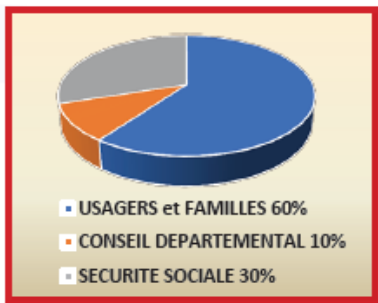
QUI PAIE ?

LE RESTE À CHARGE

- Moyenne des pensions de retraite : entre 1 200 et 1 300 euros par mois.
- Fourchette des prix d'hébergement : en moyenne 2 000 euros dans le public et 3 300 euros dans le privé + participation à l'APA à partir de 802,93 euros de revenus.
- Les enfants paient pour les parents : un système bien souvent difficile à supporter économiquement pour les enfants et la famille, mettant en position dépendante la personne âgée vis-à-vis de ses enfants. La perte d'autonomie physique s'ajoute à la perte d'autonomie matérielle.

ET POURTANT...

- Les choix qui s'opèrent aujourd'hui favorisent le développement de structures privées commerciales tandis que les EHPAD publics sont frappés par les politiques d'austérité et de casse du service public.
- Le gouvernement ne se prononce pas sur cette problématique du reste à charge et continue de s'attaquer aux montants des pensions retraite.



LE FINANCEMENT PAR L'IMPÔT

- L'impôt participe au financement du forfait dépendance des EHPAD par le biais de l'APA, elle est attribuée par les conseils départementaux. L'aide peut varier de 1 à 2,5 par résident.e suivant les départements. La ministre de la Santé propose d'augmenter la part de la prise en charge dépendance par l'APA sans financement complémentaire au conseil départemental.

LE FINANCEMENT PAR LA PROTECTION SOCIALE

- La Sécurité Sociale prend en charge le forfait soin. Les politiques de baisses des cotisations sociales menées aujourd'hui vont affaiblir encore les capacités à développer un système de financement juste et solidaire des besoins humains.

QUI TRINQUE ?

LES RÉPERCUSSIONS SONT FORTES POUR LES RÉSIDENT.E.S EN MAISON DE RETRAITE

- Des économies sur les repas : 3 euros dépensés par résident.e par jour,
- un manque de temps pour aider à la prise des repas et à une hydratation suffisante avec pour conséquence dénutrition et déshydratation. On demande parfois aux familles de faire du bénévolat pour donner les repas,
- des résident.e.s souvent confiné.e.s des journées entières en chambre, seul.e.s, sans bouger, favorisant le syndrome de glissement et les escarres,
- des toilettes complètes au lit en 5 mn alors qu'une bonne pratique peut demander de 20 à 40 mn selon le taux de dépendance,
- des résident.e.s qui baignent un temps interminable dans leurs excréments, faute de personnel disponible,
- des personnes âgées désocialisées par manque d'accompagnement soignant.
- des temps d'animation supprimés : la moyenne nationale est de 12 mn par jour.

POUR LES PERSONNELS, LES RÉPERCUSSIONS SONT ÉGALEMENT NOMBREUSES

- Un manque de moyens incontestable : un ratio inférieur à 0,6 personnel pour 1 résident.e, alors qu'il faudrait a minima un ratio de 1 pour 1,
- un taux d'accident du travail et d'inaptitude 2 fois plus élevé que la moyenne nationale,
- une répression omniprésente de la part des directions,
- une perte de sens dans le travail,
- une précarité importante, que cela soit en matière de salaire ou de sécurité de l'emploi.



QUI EMPOCHE ?

LE SECTEUR PUBLIC

C'est le grand perdant de la réforme de la tarification issue de la Loi sur le Vieillessement. Les EHPAD publics voient leurs budgets réduits de 200 millions d'euros. Les CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) tendent à dénaturer la gestion traditionnelle des EHPAD pour aller vers une gestion d'entreprise laissant encore moins de place à l'aspect humain.

LE SECTEUR PRIVÉ NON LUCRATIF

Egalement en difficultés financières, la tendance est dans le regroupement de structures. Certains se feront absorber par des grands groupes lucratifs.

LE SECTEUR PRIVÉ COMMERCIAL

L'appétit toujours plus grand des actionnaires a conduit à une accélération des regroupements et fusion de structures dans des groupes de plus en plus forts ces dernières années.

Plusieurs études mettent en avant que les EHPAD privés lucratifs sont aujourd'hui plus rentables que les hyper-marchés ! Mais à quel prix ? L'argent qui va aux dividendes devrait servir à embaucher du personnel, améliorer les conditions de travail, réduire les tarifs d'hébergement...